



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

POUR LE CLIMAT ET LA QUALITÉ DE L'AIR

**PROJET DE
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
2020-2030**

31 OCTOBRE - 2 DÉCEMBRE 2019

CONSULTATION PUBLIQUE

31 OCTOBRE - 2 DÉCEMBRE 2019

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE 2020-2030 SOUMIS À L'AVIS DU PUBLIC

Depuis 2005, le Plan Climat Air Énergie de la Métropole grenobloise structure l'action du territoire en matière :

- d'adaptation au dérèglement climatique
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- d'amélioration de la qualité de l'air.

Le projet de plan d'actions 2020-2030 arrêté par la Métropole en juillet dernier est soumis l'avis du public du 31 octobre au lundi 2 décembre 2019.

La Métropole invite les habitants à s'exprimer en nombre sur le sujet, avant adoption définitive.

- **En 2005, Grenoble-Alpes Métropole fut la première agglomération de France à se doter d'un Plan Climat.**
Une décision qui démontrait sa prise de conscience du risque climatique et sa volonté pionnière d'agir localement face à cet enjeu planétaire.

- **Depuis, le Plan Climat est devenu Plan Climat Air Energie.**
Lutte contre le changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, transition énergétique... Trois thèmes différents, mais trois combats proches, qui relèvent parfois de causes similaires et demandent des moyens d'action complémentaires.

- **Le Plan Climat Air Énergie métropolitain soumis à avis du public va ainsi succéder aux précédentes versions adoptées depuis 2005.**

01 À QUOI SERT UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE ?

Le Plan Climat Air Énergie constitue la pierre angulaire de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires :

- Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définis aux niveaux national et international.
- Il fixe les objectifs du territoire notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.
- Il définit un programme d'actions pour les atteindre.
- Il constitue un outil de mobilisation du territoire.
- Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions engagées par la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, communes, acteurs économiques, associations...).

02

POURQUOI UN NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE ?

Depuis 2005, le réchauffement climatique s'est amplifié. Ses conséquences sur la santé des habitants, la biodiversité, la ressource en eau et les risques naturels sont de plus en plus visibles et profondes sur notre territoire, car le réchauffement climatique y est plus rapide et plus marqué qu'ailleurs.

S'agissant de la qualité de l'air, la situation s'est améliorée ces dernières années mais est encore loin d'être satisfaisante..

Ces constats montrent qu'il est nécessaire d'agir plus fort et plus vite.

Enfin, notre territoire a sensiblement évolué : la Métropole regroupe désormais **49 communes** de toutes tailles, urbaines, rurales et montagnardes ; depuis 2015, elle a été dotée par la loi **de nouvelles missions** qui lui permettent d'agir plus globalement (énergie, urbanisme, développement économique, tourisme...).

03

QUEL BILAN POUR LES PRÉCÉDENTS PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE ?

- Entre 2005 et 2016, les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont diminué de 25 %.

Cette baisse est surtout liée à la réduction des émissions du secteur industriel (-43 %). Elle s'explique notamment par une baisse de l'activité, mais aussi par l'optimisation des procédés et l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes. La baisse est par contre moins importante dans le secteur du logement (-12 %), des bureaux (-6 %) et des transports (-7 %).

En comptabilisant les émissions liées à la production et au transport de denrées alimentaires de biens matériels et de services importés sur le territoire, l'empreinte carbone de notre territoire est de 3,7 millions de tonnes équivalent CO2 (teq CO2), soit 8,2 teq CO2 par habitant et par an. Un chiffre qui se situe dans la moyenne des dix plus grandes agglomérations françaises.

- S'agissant de la qualité de l'air, les émissions des principaux polluants atmosphériques ont diminué entre 2005 et 2016 :

-25% pour les particules fines (PM10 et PM2,5)

-49% pour les dioxydes d'azote (NO2)

-29% pour les « Composés organiques volatiles » (COV)

Pour autant, la quasi-totalité de la population est exposée à des concentrations annuelles de particules fines supérieures aux préconisations de l'OMS.

04

UNE DIMENSION PARTICIPATIVE MARQUÉE

L'élaboration du projet de Plan Climat Air Énergie de Grenoble-Alpes Métropole s'appuie sur une large concertation tant dans son élaboration que dans les mesures mises en œuvre. La mobilisation collective représente en effet un enjeu prioritaire et fondamental pour atteindre ses objectifs.

Le Plan Climat Air Énergie a ainsi fait l'objet d'une concertation préalable au printemps 2019 sous l'égide d'une garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Mme Marie-France Bacuvier.

Au total, 3000 votes et 502 contributions ont été déposés en ligne sur la plateforme participative de la Métropole. Deux contributions collectives ont également été mises en ligne, proposées par le collectif Alternatiba et par Les Amis de la Terre de l'Isère.

En complément, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité associer pleinement les acteurs du territoire et les instances consultatives de la Métropole :

Forums, consultation du réseau des correspondants « Environnement » des communes, saisine du Conseil de développement, des comités d'usagers de la Métropole, entretiens avec des acteurs économiques... De nombreux organismes ont été sollicités et ont contribué à son élaboration.

Au final, 400 propositions ont été répertoriées, qui ont été versées au projet pour leur grande majorité.

20% de ces propositions n'ont pu être prises en compte, car ne relevant pas du cadre du Plan Climat Air Énergie ou des compétences métropolitaines.

05

5 OBJECTIFS PRINCIPAUX À HORIZON 2030

- Gaz à effet de serre : - 50 %*
- Consommation d'énergie : - 40 %*
- Qualité de l'air : atteindre les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en termes de concentration annuelle de particules fines, correspondant à une réduction de moitié du nombre de décès imputables à la qualité de l'air, et réduire les émissions d'oxydes d'azote de 70%, de particules fines de 60% et de composés organiques volatils de 52%*
- Produire davantage d'EnR&R (Énergie renouvelable et de récupération) pour atteindre 30% de la consommation d'énergie finale

**Par rapport à 2005*

L'atteinte de ces objectifs constituera une nouvelle étape dans la perspective de neutralité carbone du territoire en 2050.

Famille d'actions N°1**“Adapter le territoire au dérèglement climatique”**

Orientation 1 : Confortons notre santé et notre bien-être

Orientation 2 : Aménageons notre territoire pour préserver notre qualité de vie et notre environnement

Orientation 3 : Adaptions notre territoire face aux risques et aux événements climatiques extrêmes

Orientation 4 : Sauvegardons nos ressources

Famille d'actions N°2**“Lutter contre la pollution de l'air et les gaz à effet de serre »**

Orientation 5 : Améliorons la sobriété et l'efficacité énergétique de nos logements

Orientation 6 : Construisons des logements sains et moins énergivores

Orientation 7 : Augmentons notre production d'énergies renouvelables thermique

Orientation 8 : Mettons en place un plan de mobilité privilégiant les alternatives à l'autosolisme

Orientation 9 : Utilisons des véhicules moins polluants et moins énergivores

Orientation 10 : Améliorons les livraisons en ville

Orientation 11 : Donnons à la voiture sa juste place

Famille d'actions N°3**“ Valoriser les ressources du territoire »**

Orientation 12 : Préservons les terres agricoles

Orientation 13 : Relocalisons notre alimentation

Orientation 14 : Structurons la filière bois

Orientation 15 : Développons une économie locale, solidaire, préservant nos ressources

Orientation 16 : Trions mieux nos poubelles

Orientation 17 : Valorisons mieux nos déchets

Orientation 18 : Proposons une offre touristique plus écologique

Famille d'actions N°4**“ Se mobiliser collectivement »**

Orientation 19 : Renforçons nos coopérations pour le Plan climat air énergie

Orientation 20 : Rendons les habitants acteurs

Orientation 21 : Soutenons les communes

Orientation 22 : Incitons les acteurs économiques au changement

Orientation 23 : Associons les universitaires pour mieux connaître et comprendre

Orientation 24 : Mettons en place l'évaluation du Plan climat air énergie

Orientation 25 : Diffusons la culture de la transition

Famille d'actions N°5**“ Une Métropole exemplaire »**

Orientation 26 : Accélérons l'évolution de notre patrimoine

Orientation 27 : Recourons aux énergies renouvelables

Orientation 28 : Instaurons des pratiques éco responsables

INFOS PRATIQUES : LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATION PUBLIQUE DU 31 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE 2019

- **Consultation et contribution en ligne**

Dès le jeudi 31 octobre sur le site : participation.lametro.fr

- **Consultation et contribution dans les lieux publics :**

Le dossier de consultation et des registres d'enquêtes seront à disposition du public dans les lieux suivants (aux jours et horaires habituels d'ouverture au public) :

- Siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble
- Mairie de Champagnier - Place de l'Eglise
- Mairie de Fontaine - 89, mail Marcel Cachin
- Mairie de Grenoble – 11 boulevard Jean Pain
- Mairie de Meylan - 4 avenue du Vercors
- Mairie de Saint-Egrève - 36 avenue du Général de Gaulle
- Mairie de Saint-Martin-d'Hères - 111 avenue Ambroise Croizat
- Mairie de Vif - 5 place de la Libération
- Mairie de Vizille - Place Stalingrad

- **Contribution par voie postale**

Envoyez votre courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le président de Grenoble-Alpes Métropole
PARTICIPATION DU PUBLIC
PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
Grenoble-Alpes Métropole Le Forum - 3 rue Malakoff
CS50053
38031 GRENOBLE Cedex 01

QUELLES SUITES APRÈS LA CONSULTATION ?

À l'issue de la participation, **la synthèse des observations et les motifs de la décision seront mis à disposition du public** au plus tard à la date de la prise de décision, sur la plateforme participative participation.lametro.fr pour une durée minimale de trois mois.

A l'issue de cette consultation et après d'éventuelles modifications tenant compte des avis joints au dossier et des observations du public, le projet de Plan Climat Air Énergie sera soumis au vote du Conseil métropolitain.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE
LE FORUM
3 RUE MALAKOFF
CS 50053
38 031 GRENOBLE CEDEX 1
T. 04 76 59 59 59

lametro.fr

